

«Espace Info Energie» - Convention 2008 de partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)

M. l'Adjoint CYPRIANI, Rapporteur : Dans le cadre du plan national de lutte contre le changement climatique (PNLCC) en 2000, des Espaces Info Energie (EIE) ont été mis en place progressivement sur le territoire national en partenariat avec les collectivités territoriales, les organisations professionnelles et les associations, l'ADEME étant chargée d'assurer l'organisation, l'animation et la coordination de l'ensemble du réseau «EIE». Leur mission est d'assurer à tout public une information, des conseils indépendants sur les questions d'énergie. C'est dans ce cadre que l'Espace Info Energie du Doubs a été créé en 2002, la gestion étant assurée par le CAUE 25.

Depuis 2004, la Ville de Besançon attribue une participation financière au CAUE d'un montant de 10 400 € afin de développer à Besançon des actions de sensibilisation et d'information sur l'énergie auprès du grand public, et prioritairement, auprès du public en précarité énergétique.

Pour l'année 2007, le bilan d'actions pour la Ville de Besançon s'est traduit par :

- des actions de sensibilisation grand public : 377 Bisontins ont pu bénéficier de conseils techniques gratuits pour répondre à des questions d'aménagement, de rénovation en matière d'économies d'énergie, mise à disposition de fiches techniques pour promouvoir les énergies renouvelables... ;
- des actions de formation auprès des travailleurs sociaux ;
- la conceptualisation et la réalisation d'un logement équipé en appareils économes en énergie «Fontaine- Eco, et toi ?» dans le quartier de Fontaine Ecu.

Pour 2008, la Ville de Besançon souhaite poursuivre et renforcer les actions auprès des Bisontins résidant dans les habitats collectifs, pour lesquels les enjeux sont importants. En effet, le parc résidentiel bisontin se caractérise pour les 4/5 par un habitat collectif, dont 60 % ont été construits avant 1975 sans réglementation thermique. Ainsi, la consommation énergétique du secteur résidentiel est équivalente à celle du secteur industriel avec 1 000 GWh et correspond, à l'instar du Grand Besançon, à environ 30 % de l'ensemble des consommations.

C'est ainsi que la Ville de Besançon souhaite renforcer ces axes de travail en passant par :

- la sensibilisation et l'information active du public résidant dans l'habitat collectif : actions offensives en faveur des bailleurs sociaux et des copropriétés (syndics ou propriétaires privés) ;
- la création de modules de formation en vue d'envisager la démultiplication : la poursuite de la formation des travailleurs sociaux, élaboration des modules de formation pour les futurs animateurs du logement «Fontaine-Eco, et toi ?».
- la visite de sites techniques municipaux : faire visiter les installations équipées en énergies renouvelables (bois, solaire) avec la valorisation des investissements municipaux ;
- faire connaître les EIE auprès du public bisontin.

Il est proposé que pour la réalisation de l'ensemble de ces actions, la Ville de Besançon attribue une participation financière à l'Espace Info Energie de 20 400 € pour l'année 2008.

Le Conseil Municipal est invité à :

- décider le versement d'une subvention de 20 400 € au CAUE. Cette somme sera imputée au chapitre 65.93.6574.30900 qu'il convient d'abonder lors de la décision modification n° 1 de l'exercice 2008 par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.020.6042.30900,

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention de partenariat avec le CAUE.

«M. Philippe GONON : Juste une toute petite remarque, Monsieur le Maire si vous le permettez. En commission on nous a présenté ce service qui ne nous a vraiment pas convaincus de son efficacité et de son utilité, tant par son positionnement que par les efforts et les actions qu'il mène. Sur un budget de 190 000 €, on a en tout et pour tout 4 000 € de documentation diffusée alors que son travail c'est justement d'aller donner de l'information. On ne veut pas contrarier, bien entendu, la politique de diffusion de l'information sur les économies d'énergie mais il ne nous semble pas que cet organisme-là soit particulièrement performant et nous voulions simplement attirer votre attention sur cette subvention doublée cette année. Nous nous sommes abstenus en commission.

M. Benoît CYPRIANI : Le CAUE embauche 3 personnes et travaille avec des financements de l'ADEME, du Conseil Régional, du Conseil Général et de la Ville. Son travail principal c'est de donner des conseils. Alors il distribue effectivement de la documentation mais il ne distribue pas pour des millions de documentation. Le principal travail c'est de l'explication, c'est de la présence téléphonique, c'est de la présence dans le local qui leur est attribué, c'est de la présence par déplacement, la rencontre avec les publics, c'est du fonctionnement. Aussi n'est-il pas nécessaire de dépenser des milliers d'euros pour de la documentation. Ceci dit, on est en train de préparer un CD ou un DVD, je ne sais plus, pour expliquer la démarche sur l'appartement témoin qui se trouve à Fontaine Ecu.

M. LE MAIRE : C'est vrai, c'est plutôt un rôle de renseignement, plus que de diffusion sur papier.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Par rapport au doublement du budget, ce qui nous semble un petit peu gênant c'est le fait qu'effectivement dans une première partie, le projet a été lancé et à mi-parcours de ce projet, on s'aperçoit quand même qu'une population plus importante est intéressée par ces campagnes, en tout cas par ces actions et on souhaite repartir... L'objectif c'est de repartir, en tout cas de cautionner en quelque sorte à nouveau ce projet sans prendre en compte ces demandes plus larges, à savoir par rapport à la cible, c'est-à-dire qu'on constate le succès, c'est très bien, des populations qui n'avaient pas été prévues dans le dispositif des départs sont très justement intéressées, donc pourquoi ne pas profiter de ce constat pour diffuser plus largement, sachant qu'en matière d'environnement, les publics doivent être traités aussi de manière indifférenciée.

M. LE MAIRE : Equitable.

Mme Elisabeth PEQUIGNOT : Voilà donc le point qui est vraiment gênant dans cette situation.

M. Benoît CYPRIANI : Je ne suis pas très sûr d'avoir bien compris la question mais je vais quand même essayer de répondre. En commission, ce qui a été reproché et contesté par une partie de l'opposition, c'était que la Ville de Besançon souhaitait axer le travail d'information sur la consommation d'énergie en direction des publics les plus défavorisés. Sur les trois personnes qui travaillent à l'«Espace Info Energie» il y en a une qui est payée en partie par la Ville qui a souhaité qu'elle aille plus précisément vers les publics en difficultés pour qui la facture d'électricité ou de chauffage pèse beaucoup plus, proportionnellement, sur les revenus, que pour les autres familles. Ceci dit, l'«Espace Info Energie» consacre beaucoup de temps pour la population indifférenciée comme vous dites. Il y a juste un cadre un peu plus restreint qu'on donne mais qui n'est pas exclusif, bien entendu.

M. Eric ALAUZET : Historiquement il y a trois phases. La première phase des Espaces Info Energie, c'était essentiellement du conseil pour les particuliers habitant dans des maisons, ce sont des gens qui construisaient leur maison ou qui rénovaient leurs maisons, plutôt des propriétaires d'ailleurs, pour isoler, pour développer de énergies renouvelables. Et on a souhaité, au début du mandat précédent, se tourner particulièrement vers les populations défavorisées en disant : ces gens ne sont pas du tout concernés par l'Espace Info Energie, donc on a rajouté une nouvelle dimension qui était les locataires et notamment les locataires dans le parc public, mais pas seulement, pour dire ce n'est pas seulement de l'investissement. Dans nos gestes de la vie quotidienne, on peut aider ces gens-là à faire des économies sur des budgets qu'on sait serrés et c'était avant qu'il y ait l'augmentation du prix du fuel, ce n'en est que plus justifié aujourd'hui. Si on peut arriver à aider les gens à faire des économies de consommation de chauffage par exemple, et les sensibiliser à la question, qu'ils remonteront la demande vers les organismes logeurs pour aussi leur demander de faire des travaux d'isolation.

Il y a une autre cible qu'il faut maintenant développer, c'est je dirais le collectif privé où là effectivement vis-à-vis des syndicats professionnels, du syndicat privé et des conseils syndicaux, il y a véritablement une grosse sensibilisation à faire pour aider ces gens-là à concevoir, à progresser dans l'idée qu'il va falloir faire des gros travaux sur leur patrimoine aussi. Vous voyez, il y a plusieurs cibles qui sont assez complémentaires mais c'est vrai qu'on était assez original à Besançon en développant cet aspect des Espaces Info Energie social qui n'existait pas en France mais qui était une partie seulement d'un dispositif beaucoup plus global.

M. Jean ROSSELOT : Je souscris tout à fait à cette démonstration. Il faut en effet sensibiliser, il faut faire des efforts aussi de notre côté sur le compostage, enfin c'est un autre sujet mais autant je dis qu'on n'est pas assez en avance là-dessus, autant ce que vient de dire Eric ALAUZET nous satisfait tout à fait. Il faut sensibiliser là-dessus.

Mme Françoise BRANGET : Pour être en amont du projet de loi qui va sortir au mois d'octobre, le 7 octobre exactement, concernant le Grenelle de l'environnement et ses applications, en matière de logement il y aura de grandes dispositions avec de très fortes incitations aussi bien pour les propriétaires que pour les bailleurs, que pour les résidences principales, résidences secondaires. Le but est d'inciter effectivement le plus de personnes possibles à engager des dépenses en matière d'environnement et que cela coûte le moins possible. Je déclinerai plus tard parce que là on est en phase de travail et de concertation mais il y a des efforts très très importants qui seront consentis en matière de logement.

M. LE MAIRE : Si ça se réalise, nous en serons les premiers satisfaits.

M. Christophe LIME : Je ne veux pas paraître un petit peu rabat-joie mais je suis un petit peu surpris par rapport à ce que vous dites. En tout cas, il va falloir y mettre les moyens parce que les premières informations qu'on a dans le cadre de la réhabilitation des logements, tout particulièrement sur l'ANRU, c'est une diminution du nombre de financements, et un financement moins élevé par logement rénové, ce qui va obligatoirement poser un certain nombre de problèmes parce qu'il va y avoir un choix entre la rénovation intérieure, peinture, etc. etc., les rénovations extérieures et après, en règle générale, parce que c'est souvent cela malheureusement qui n'est pas mis en œuvre, c'est tout ce qui est isolation, tout ce qui relève du chauffage. Donc j'ose espérer que lorsque le projet de loi sera sorti, il y aura un certain nombre de financements, en tout cas les informations qu'on a pour l'instant ne semblent pas du tout aller dans ce sens-là.

Mme Françoise BRANGET : En matière d'information, le texte est en rédaction, la réunion a eu lieu il y a 15 jours et avant que le projet soit sorti, je ne pense pas que quiconque puisse en être informé. Je sais que le projet est ambitieux, je n'ai pas les documents avec moi mais pour les avoir vus, j'ai été très étonnée. De toute façon le projet de loi sera décliné à la rentrée, je travaille dessus et soyez sûrs que je vais le suivre pas à pas.

M. LE MAIRE : Je m'en félicite. J'ai simplement souvenir d'une réunion dernière en municipalité où les chiffres que nous avons quand nous avons parlé entre autres de Planoise pour la réhabilitation des logements -Michel pourrait le dire- les sommes espérées sont très inférieures à ce qui était attendu et ça pose problème à tous les bailleurs. Je suis d'accord avec vous qu'il faut attendre. Si tout cela est corrigé grâce à l'action des parlementaires je m'en féliciterai. Actuellement les bailleurs sont très inquiets parce qu'ils ne savent pas comment ils vont pouvoir financer la réhabilitation de nombre de logements. J'entends ce que vous dites, très bien, mais sachez qu'il y a une grande inquiétude. Je n'ai plus les chiffres en tête, Michel les a peut-être encore mais c'était de l'ordre de plusieurs milliers d'euros par logement qui manquaient.

M. Michel LOYAT : Les chiffres sont les suivants : les besoins et vraiment les besoins exprimés au plus juste par les 4 bailleurs, c'est 7,3 M€ pour les réhabilitations sur Planoise dans le cadre du PRU, donc dans le temps du PRU. Ce qui a été accordé à ce jour, puisque la convention n'est pas signée mais ce qui a été accordé après le comité d'engagement, c'est 5,5 M€, donc vous voyez la différence...

M. LE MAIRE : 2 millions...

M. Michel LOYAT : ...et sur le nombre de logements c'est plus de 2 400 logements qui doivent être réhabilités et l'ANRU est sur le nombre de 2 000. Donc il y a à la fois un décalage sur le nombre de logements et sur les réhabilitations et si votre intervention permet en tant que députée d'amener l'ANRU à participer davantage, ce sera bien. Les bailleurs se tournent également vers les collectivités qui toutes sont bien conscientes notamment de ce problème accru par rapport à l'isolation thermique et à tout ce qui correspond aux orientations du Grenelle de l'environnement. Tout le monde en est conscient, par rapport aux orientations. Après il faut que cela se traduise dans des actes et rapidement parce que le PRU, vous le savez, est déjà engagé et ce n'est pas remettre à 5 ans ou 10 ans. D'autre part il serait dommage que les réhabilitations d'une part soient plus restreintes en nombre et d'autre part soient faites au plus juste et même pas au plus juste mais dans des conditions telles que l'on soit en deçà de ce qui apparaît comme aujourd'hui des exigences pratiquement minimales. Je constate que le gouvernement a modifié un peu et c'est tout à fait positif, son approche par rapport au logement, c'est-à-dire qu'il y a un accent moindre pour les démolitions, ce qui est positif mais il faut que cela se traduise par l'accent mis sur les réhabilitations.

Mme Françoise BRANGET : C'était juste pour répondre que l'intervention des parlementaires est une chose mais il y a surtout une volonté gouvernementale affichée de donner les moyens et je vous ferai part des nouvelles dispositions dès que je les aurai dans le menu détail».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable (2 abstentions : M. Philippe GONON et Mme Elisabeth PEQUIGNOT) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.